

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2045

73 – SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Ventes et cessions

829 191 683 RCS Chambéry.

BROMANCE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : Centre Commercial La Plagne Bellecote, lieu-dit Plagne Bellecote, Macôt-la-Plagne 73210 la plagne tarentaise.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SKITEAM Société par actions simplifiée Au capital de : 288 000,00 EUR Siège social Centre Commercial Plagne-Bellecôte 73210 la plagne tarentaise N° RCS 328 340 427 RCS Chambéry, est société absorbante BROMANCE Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social lieu dit Plagne Bellecote CTRE Commercial La Plagne Bellecote Macôt-la-Plagne 73210 la plagne tarentaise N° RCS 829 191 683 RCS Chambéry, est société absorbée Actif : 817 371,00 EUR Passif : 855 661,00 EUR Actif net apporté : - 38 290,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : 2000 actions de la société SKITEAM en échange des 1000 actions de la société BROMANCE. Montant prévu de la prime de fusion : 60 000,00 EUR Date du projet : 21/09/2020 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/09/2020, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Chambéry au nom de la société BROMANCE et au nom de la société SKITEAM . Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2 000 actions de la société SKITEAM en échange des 1 000 actions de la société BROMANCE. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1/10/2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BROMANCE depuis le 1er octobre 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SKITEAM. La société BROMANCE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion..